

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 janvier 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Sylvain Tousignant

CE-2011-61-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-62-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2011-63-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 19 JANVIER 2011**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 19 janvier 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2011-64-REC MODIFICATION / CONTRAT DE TRAVAIL /
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 413-07-2002 autorisant la signature du contrat de travail de M. Denis Levesque, directeur général ;

ATTENDU la demande de M. Levesque afin que soit abrogé l'article 9 dudit contrat de travail relativement à son lieu de résidence ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil l'abrogation de l'article 9 du contrat de travail de M. Denis Levesque, directeur général, signé le 10 juillet 2002.

CE-2011-65-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 17 novembre 2010.
-

**CE-2011-66-REC PLAN D'ACTION DE LA LOI 56 / PERSONNES
HANDICAPÉES**

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2010-11-17/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le plan d'action de la Loi 56 – année 2011 – des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du Plan d'action dans le cadre de la Loi 56, pour l'année 2011, sous le thème « des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services aux personnes handicapées ».

CE-2011-67-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 38 000\$ du poste de « foncière générale » (01-111-00-001) au poste « honoraires professionnels » (02-140-00-412) pour une somme de 37 000\$ et au poste (02-140-00-322) pour une somme de 1 000\$, le tout selon le document de transfert budgétaire signé par le trésorier et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-68-DEC ADOPTION / LISTES DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 213 340,45\$ préparée le 20 janvier 2011 ;
 - la liste des comptes à payer du fonds d'administration (déneigement) au montant de 1 066 355,05\$ préparée le 24 janvier 2011.
-

**CE-2011-69-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 95 492,22\$ préparée le 20 janvier 2011.
-

**CE-2011-70-REC PROJET DE RÈGLEMENT 483 / TRAVAUX /
INFRASTRUCTURE / ÉCLAIRAGE / PISTE CYCLABLE
/ SECTEUR INDUSTRIEL / BOULEVARD DE LA
PINIÈRE**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures doivent être réalisés par la Ville de Terrebonne afin de desservir d'éventuelles industries dans le secteur du pôle d'emploi du boulevard de la Pinière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (483) pour la réalisation des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, fondation de chaussée, relocalisation de piste cyclable, de pavage, éclairage routier, aménagement paysager et plantation d'arbres pour le secteur industriel du boulevard de la

Pinière, et pour ce faire, un emprunt au montant de 9 018 200\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

CE-2011-71-DEC SOUMISSION / LOCATION D'ÉQUIPEMENT POSTAL

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour la location d'équipement postal (SOU-2010-135);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 janvier 2011 à 11 h 01, à savoir :

Pitney Bowes du Canada Ltée	25 433,53\$
Neopost Canada Ltée	35 269,35\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pitney Bowes du Canada Ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'accepter la soumission de la compagnie **PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE**, datée du 30 décembre 2010, pour la location d'équipement postal, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant de 25 433,53\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0008 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-72-DEC NOMINATION / CONCIERGE B / UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU l'affichage du poste de concierge B à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités de la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer M. Jean-Pierre Pinard au poste de concierge B à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités de la Direction du loisir et vie communautaire avec effet au 20 décembre 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) surveillants et concierges.

CE-2011-73-DEC AUTORISATION / PRÊT DE SERVICE D'UN SERGENT DÉTECTIVE À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE « RIVE-NORD

ATTENDU la présence du crime organisé sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU l'importance stratégique du territoire desservi par la Direction de la police pour les différents gangs liés au crime organisé ;

ATTENDU l'expérience et les retombées très positives pour la Direction de la police relativement au prêt de service d'un sergent détective à l'ERM « Rive-Nord » ;

ATTENDU l'importance de participer à cette escouade régionale mixte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le directeur de la police à signer un

protocole d'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec concernant le prêt de service d'un sergent détective à L'ERM « Rive-Nord », et ce, en tenant compte des conditions s'y rattachant, à savoir :

- contrat d'une durée de trois (3) ans ;
- remboursement à la Ville de Terrebonne des frais suivants :
 - le salaire régulier, les différentes contributions de l'employeur aux avantages sociaux et régimes publics, les primes applicables et le coût des heures travaillées en temps supplémentaire occasionnées par le projet.
- le remboursement s'effectuera chaque mois, sur présentation d'un compte détaillé par la Ville de Terrebonne à la Sûreté du Québec ;
- la Sûreté du Québec voit à la saine gestion et au suivi de l'assiduité du personnel assigné au projet d'enquête ERM « Rive-Nord » ;
- chacune des parties se réserve le droit de mettre fin à l'entente moyennant un avis écrit de soixante (60) jours donné à l'autre partie.

CE-2011-74-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UNE EMBARCATION DE SAUVETAGE SUR GLACE DE TYPE FORTUNA INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET ACCESSOIRES

ATTENDU QUE dans le cadre budgétaire 2011, la Direction de l'incendie présentait une fiche projet de nouvelle initiative pour l'achat d'une embarcation pneumatique pour sauvetage sur glace de type Fortuna incluant les accessoires de sécurité prévus avec le bateau et les équipements pour le personnel pour l'opération dudit bateau ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'une embarcation de sauvetage sur glace de type Fortuna incluant les équipements de sécurité et accessoires;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Aréo-Feu	15 312,66\$
L'Arsenal	15 420,90\$
Sécurité Landry	1 198,47\$

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions contenaient les mêmes produits ;

ATTENDU le rapport daté du 14 janvier 2011 de M. Dave Sévigny, chef de division, opération et soutien à la Direction de l'incendie, énumérant les équipements qui seront acquis de chaque fournisseur, soit :

L'Arsenal	bateau	5 125\$
Aréo-Feu	équipements	6 641\$
Sécurité Landry	accessoires	1 052\$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter les soumissions des compagnies **L'ARSENAL**, pour l'achat du bateau pour un montant de 5 125\$ (taxes en sus), **ARÉO-FEU**, pour l'achat des équipements pour un montant de 6 641\$ (taxes en sus) et **SÉCURITÉ LANDRY**, pour l'achat des accessoires pour un montant de 1 052\$ (taxes en sus), à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0016 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-75-DEC DEMANDE D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LE CHEMIN COMTOIS

ATTENDU la demande d'un citoyen à l'effet d'ajouter de l'éclairage sur le chemin Comtois suite à du vandalisme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Yannick Venne, ingénieur et chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, qu'une demande soit adressée à la société Hydro-Québec afin que soit ajouté trois (3) potences de 70 watts sur le poteau existant sur le chemin Comtois, et ce, tel qu'illustré sur le croquis joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0017 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-76-REC AJUSTEMENT DE LA FACTURATION DE L'EAU 2009-2010 EN PROVENANCE DE LA VILLE DE REPENTIGNY

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne achète l'eau auprès de la Ville de Repentigny afin de desservir une très grande partie de son territoire désigné par le secteur de Lachenaie, aux intersections des autoroutes 40/640 et du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE le débitmètre servant d'instrument de mesure pour calculer la facturation de la consommation réelle en eau a fait défaut à partir du début de l'année 2009 et que son remplacement n'a pu être fait qu'en mars 2010 ;

ATTENDU l'ajustement apporté à la facturation faite par la Ville de Repentigny ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil le paiement de la facture émise par la Ville de Repentigny au montant de 168 691,77\$ concernant l'ajustement de la facturation de l'eau pour 2009-2010 et que la totalité de ce montant soit portée à titre de dépense à l'exercice financier 2010.

Que le transfert budgétaire, numéro 2010-0354, soumis par le trésorier, au montant de 376 350\$, des postes budgétaire numéros 1-01-114-09-010 (tarification eau), 1-01-114-09-011 (tarification eau année antérieure) et 1-01-114-19-010 (eau compteur) au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-437 (achat eau Repentigny), soit accepté.

CE-2011-77-DEC APPROBATION D'UN SURPLUS CONTRACTUEL / COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.) / SOU-2010-32

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-350-DEC adoptée le 7 avril 2010 acceptant la soumission de la compagnie Chemtech Environnement inc. pour le contrat de la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.), pour un montant de 63 852,60\$ (taxes en sus) (SOU-2010-32) ;

ATTENDU QUE la clause numéro 8 du cahier des charges spécifiques du devis d'appel d'offres mentionne que la Ville de Terrebonne paiera à l'entrepreneur, sur présentation des factures, des pièces justificatives et des certificats d'élimination des résidus, le coût des travaux exécutés à la satisfaction du chef de service ou du responsable, basé sur les quantités réelles de la collecte ;

ATTENDU le dépôt du bilan 2010 de la collecte de résidus domestiques dangereux daté de janvier 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le paiement à la compagnie Chemtech Environnement inc. pour les quantités supplémentaires lors des collectes de R.D.D. 2010 pour un montant de 13 265,81\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0353 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que, lors des appels d'offres, afin d'améliorer la gestion budgétaire de ces collectes, l'estimation du prix pour chaque matière sera basée sur les quantités moyennes recueillies au cours des trois (3) dernières années, et ce, pour limiter des surplus de coût au contrat.

Que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du bilan 2010 de la collecte de résidus domestiques dangereux daté de janvier 2011 et que ce bilan soit déposé à la Commission du développement durable et de l'environnement pour fins de commentaires.

**CE-2011-78-DEC DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC / INSTALLATION
D'UNE LIGNE TRIPHASÉE SUR LE CHEMIN SAINT-
CHARLES, ENTRE LA RUE BERNARD-GAGNON ET
LA LIMITE DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE**

ATTENDU QUE le 26 novembre 2009, la société Hydro-Québec présentait une demande pour l'installation d'une ligne triphasée aérienne sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la Ville de Charlemagne ;

ATTENDU QUE l'ajout de cette ligne permettra à la société Hydro-Québec de consolider son réseau électrique ;

ATTENDU QUE cette demande avait été refusée par la Ville de Terrebonne pour les raisons suivantes :

- comme le secteur est situé près des zones de conservation, la Ville désire avoir un environnement sans poteau et sans fil aérien ;
- la Ville est présentement en processus d'enlèvement des poteaux et des fils aériens sur le chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon, au coût approximatif de 400 000\$ (CE-2010-520-REC) ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec a tenté de réévaluer d'autres tracés, mais sans succès ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec n'a d'autre choix que d'utiliser le tracé sur le chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec ne veut pas payer pour l'enfouissement du réseau ni pour l'utilisation de poteaux esthétiques ;

ATTENDU QUE les frais pour l'enfouissement du réseau sont estimés à 400 000\$ et les frais pour les poteaux esthétiques varient de 25 000\$ à 100 000\$ selon le type de poteau utilisé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de refuser la demande de la société Hydro-Québec pour l'installation du réseau aérien sur le chemin Saint-Charles et d'accepter le tracé du réseau en souterrain conditionnellement à ce que la société Hydro-Québec assume tous les frais reliés à ces travaux.

CE-2011-79-DEC ENLÈVEMENT D'UN RÉSEAU TEMPORAIRE D'UTILITÉS PUBLIQUES / LOTS 1 948 416 ET 1 948 417 SITUÉS PRÈS DE L'INTERSECTION DU CHEMIN SAINT-CHARLES ET DE LA RUE BERNARD-GAGNON

ATTENDU QUE la Ville procède à l'enlèvement des poteaux sur le chemin Saint-Charles dans le but de respecter les zones de conservation écologique de ce secteur ;

ATTENDU QUE le projet domiciliaire Domaine du parc devait être desservi par les réseaux d'utilités publiques (Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron) ;

ATTENDU QUE le seul endroit pour l'installation des poteaux se trouvait sur les lots numéros 1 948 416 et 1 948 417 du cadastre du Québec, propriété du Groupe Héritage ;

ATTENDU QUE pour ne pas retarder l'alimentation de ce projet, il a été convenu, lors d'une rencontre de démarrage le 18 février 2009, que les poteaux allaient être installés temporairement sur les lots numéros 1 948 416 et 1 948 417 du cadastre du Québec et que les frais de pose du futur réseau allaient être imputables au promoteur et que les frais d'enlèvement du réseau allaient être imputables à la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne assume les frais d'enlèvement du réseau temporaire lorsque le promoteur désirera développer ses deux (2) lots et que les frais d'installation du réseau enfoui soient payés par le promoteur.

CE-2011-80-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / INSTALLATION DE CONDUITES GRAVITAIRES, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC, DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE PISTE CYCLABLE, D'ÉCLAIRAGE ROUTIER ET D'UN POSTE DE POMPAGE DANS UNE RUE PROJETÉE / POLE D'EMPLOI AU SUD DE L'AUTOROUTE 640

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour l'installation de conduites gravitaires, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordure, de piste cyclable, d'éclairage routier et d'un poste de pompage dans une rue projetée – pôle d'emploi au sud de l'autoroute 640;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 1^{er} décembre 2010 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 janvier 2011, à savoir:

Cima+
BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 5,65 à la firme BPR-Triax, un pointage de 4,94 à la firme Cima+ et un pointage de 3,62 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour l'installation de conduites gravitaires, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordure, de piste cyclable, d'éclairage routier et d'un poste de pompage dans une rue projetée – pôle d'emploi au sud de l'autoroute 640, pour un montant de 237 300\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 483.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 483 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que le Conseil municipal autorise la firme BPR-Triax à déposer les plans et devis au Ministère de l'environnement pour fins d'approbation.

Que le Conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2011-81-DEC SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES / AUTORISATION
DE TRAVAUX / CONSETEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE les entreprises d'utilités publiques qui fournissent les services en électricité, téléphone, gaz et télécommunication doivent obtenir une autorisation pour tous les travaux réalisés à l'intérieur des propriétés appartenant à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux reçoit, vérifie et autorise l'exécution des travaux réalisés pour des services d'utilités publiques ;

ATTENDU QUE M. Alain Cazavant, selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2003-1164-DEC, était autorisé à émettre les certificats d'autorisation pour les diverses compagnies d'utilités publiques et qu'il n'est plus à l'emploi de la Ville ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux émet un consentement pour le type de dossier suivant :

- Un nouveau branchement pour les sociétés Bell Canada, Hydro-Québec, Gaz Métro, Vidéotron, etc. pour une unité d'évaluation (résidence, commerce, etc.) ;
- Installation de poteaux et de conduits dans l'emprise de rue ;
- Installation d'un câble (Bell, Telus Québec, etc.) dans des conduites ou sur des poteaux existants.

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux présente au Comité exécutif toute demande majeure d'installation de nouveaux réseaux d'utilités publiques et de déplacement de réseaux d'utilités publiques ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux présente au Comité exécutif tout dossier qui implique une contribution financière de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, et M. Patrick Bourassa, chargé de projets – circulation et utilités publiques à la Direction du génie et projets spéciaux, à signer et émettre les consentements municipaux pour les demandes d'exécution de travaux de tout organisme qui réalise des travaux de services d'utilités publiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

CE-2011-82-REC MAJORATION DES TARIFS / ORIENTATION / TARIFICATION DES CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE de façon générale, sauf exception, les tarifs des activités de loisir sont majorés de 2% (PIC de novembre) et que les non-résidents sont tarifés à 150% et ne bénéficient pas de la tarification dégressive des camps de jour ;

ATTENDU le rapport préparé par M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, concernant l'orientation de la Direction du loisir et vie communautaire ainsi que la tarification des camps de jour ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte l'orientation générale de ladite Direction et autorise les modifications au règlement de tarification comme suit :

TARIFICATION / CAMPS DE JOUR

	Résident	Non-résident (+50%)
Camp régulier, d'intégration et ados	34,46\$/semaine	51,69\$/semaine
Camp aquatique	173,40\$/2 semaines	260,10\$/2 semaines
Service de garde	28,56\$/semaine	42,84\$/semaine
Camp aspirant moniteur	102\$/été	

CE-2011-83-DEC PLAISIR D'HIVER PLAINOIS / CARNAVAL / 19 FÉVRIER 2011 / PAVILLON NAPOLEON-GAUTHIER / REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU PAVILLON NAPOLEON-GAUTHIER

ATTENDU la demande des organismes ayant leur port d'attache au Pavillon Napoléon-Gauthier (Maison des jeunes, Action-famille de La Plaine, Cercle des fermières de La Plaine, Québec en forme et Avenir d'enfants) pour tenir un carnaval afin de mieux se faire connaître et réaliser un événement pour les citoyens du secteur, au Pavillon Napoléon-Gauthier et sur les installations du parc avoisinant, le samedi 19 février 2011 de 11h à 15h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue d'un carnaval au Pavillon Napoléon-Gauthier et sur les installations du parc avoisinant, le samedi 19 février 2011 de 11h à 15h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants en plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits sur le site.

5) Promenade en carriole

Le trajet proposé est : départ du Pavillon Napoléon-Gauthier (5900, rue Rodrigue), rues Rodrigue, Robinson, Charlebois, Brochu et retour au 5900, rue Rodrigue. La Direction de la police a approuvé le circuit.

6) Feu

Un feu pour de la cuisson sera installé dans un braséro sur le site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-84-DEC

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Vice-président

Secrétaire